
Centrale Mercier

Renseignements généraux

Centrale Mercier

Renseignements généraux

Le présent document contient les renseignements nécessaires à l'avis de projet relatif à la construction d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Gatineau, au barrage Mercier, adressé au ministre de l'Environnement du Québec conformément à l'article 31.2 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il contient également les renseignements transmis au ministre d'État des Ressources naturelles à l'appui de la demande de décret autorisant la réalisation de l'avant-projet.

Le présent document a été préparé par le groupe – Production et le groupe – Ingénierie, approvisionnement et construction avec la collaboration de la direction principale – Communication et de la direction principale – Technologies de l'information.

Sommaire

Hydro-Québec envisage de construire une centrale hydroélectrique d'environ 60 MW au pied du barrage Mercier¹ et elle avise le gouvernement qu'elle entreprend une étude de faisabilité à cet effet. Cette étude permettra de préciser la variante d'aménagement, de déterminer les impacts du projet sur l'environnement, d'élaborer les mesures d'atténuation, de convenir des programmes de surveillance et de suivi environnemental, de rechercher l'acceptation du projet par le milieu hôte ainsi que d'établir le calendrier et le coût de réalisation du projet. Le coût de l'étude de faisabilité a été évalué à 2 M\$.

Le projet s'inscrit dans la volonté d'Hydro-Québec d'assurer aux Québécois un approvisionnement en électricité fiable et à des conditions concurrentielles, conformément à l'une des stratégies énoncées dans son *Plan stratégique 2000-2004*.

Étant donné que le site retenu comporte déjà le barrage Mercier et le réservoir Baskatong dont le mode de gestion serait conservé, le projet est prometteur. En effet, il semble économiquement rentable, il s'annonce acceptable sur le plan environnemental et il contribuerait au développement du potentiel hydroélectrique de la région en faveur duquel s'est déjà prononcée la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-la-Gatineau².

¹ Le barrage Mercier a été érigé en 1929 pour régulariser le débit de la rivière Gatineau.

² C'est dans cette MRC que les travaux seraient exécutés.

Table des matières

Sommaire	iii
1 Justification du projet	1
2 Description du projet	3
3 Zones d'étude	5
3.1 Zone d'étude régionale	5
3.2 Zone d'influence	5
3.3 Zone des travaux	5
4 Description du milieu	9
4.1 Réseau hydrographique	9
4.2 Ouvrages existants	9
4.3 Gestion du réservoir Baskatong	10
4.4 Milieu naturel	10
4.4.1 Géologie	10
4.4.2 Végétation	10
4.4.3 Faune aquatique	10
4.4.4 Faune avienne	11
4.4.5 Faune terrestre et semi-aquatique	11
4.5 Milieu humain	11
4.5.1 Organisation du territoire	11
4.5.2 Utilisation du réservoir Baskatong	12
4.5.3 Archéologie, patrimoine et paysage	12
4.5.4 Infrastructures	13
5 Éléments sensibles du milieu	15
5.1 Milieu naturel	15
5.2 Milieu humain	15
6 Description de l'étude de faisabilité	17
6.1 Objectifs	17
6.2 Études technoeconomiques	17
6.2.1 Hydraulique	17
6.2.2 Énergie	17
6.2.3 Géologie	17
6.2.4 Génie électrique et génie mécanique	17
6.2.5 Génie civil	17
6.2.6 Divers	18

6.3	Études environnementales	18
6.3.1	<i>Milieu naturel</i>	18
6.3.2	<i>Milieu humain</i>	18
6.4	Programme de communication	18
6.5	Coût	19
7	Calendrier du projet	21

Cartes

1	Agencement général	4
2	Zone d'étude régionale	6
3	Zone d'influence et zone des travaux	7

1 Justification du projet

Pour mieux servir ses clients et contribuer à l'enrichissement collectif de la population québécoise, Hydro-Québec a récemment adopté des orientations qui lui permettront de saisir les occasions d'affaires qui se présenteront à elle dans le contexte de la restructuration des marchés de l'énergie. Ces orientations sont entre autres liées aux perspectives d'investissements rentables dans le secteur de l'électricité.

L'une des stratégies du *Plan stratégique 2000-2004* vise à assurer aux Québécois un approvisionnement en électricité fiable et à des conditions concurrentielles. Conformément à cette stratégie, Hydro-Québec entend poursuivre l'optimisation des rivières déjà aménagées grâce à des projets qui doivent remplir trois conditions essentielles pour être réalisés :

- être économiquement rentables, à la lumière des conditions du marché ;
- être acceptables sur le plan environnemental, selon les principes du développement durable ;
- être accueillis favorablement par les communautés locales.

C'est dans cette perspective que l'entreprise envisage de construire une centrale d'environ 60 MW sur la rivière Gatineau. L'intérêt envers le site retenu s'explique par le fait qu'il comporte déjà le barrage Mercier et le réservoir Baskatong.

Les résultats obtenus à la suite d'une étude préliminaire menée en 1999 laissent entrevoir que ce projet est prometteur en termes de rentabilité. De plus, puisque le projet serait réalisé sur un site exploité par Hydro-Québec et qu'il n'exigerait pas la création d'un réservoir, les impacts environnementaux seraient restreints. Par ailleurs, la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-la-Gatineau, où seraient exécutés les travaux, s'est déjà prononcée en faveur du développement du potentiel hydroélectrique au barrage Mercier, sujet qui a fait l'objet de diverses études dans le passé.

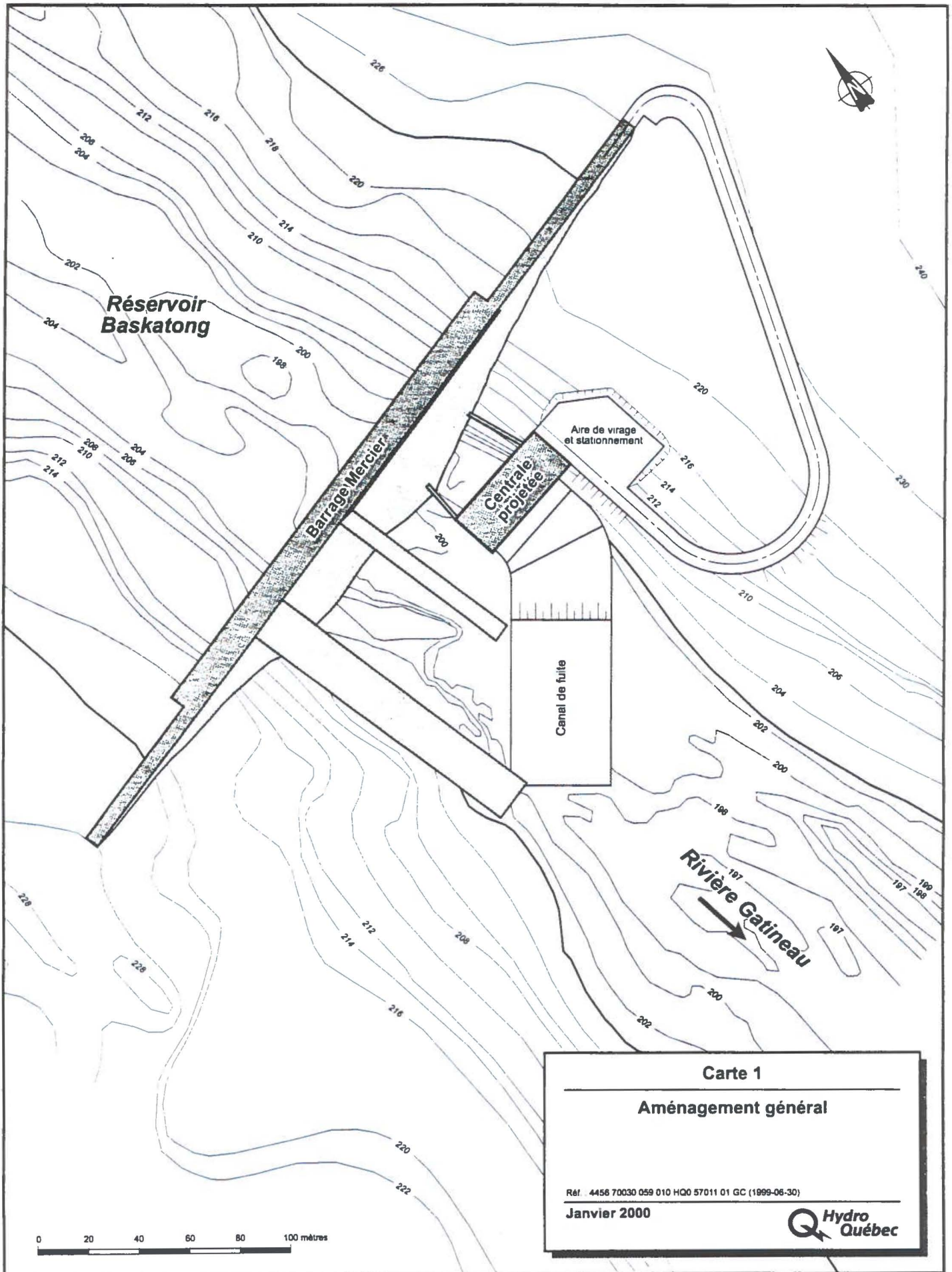
La plus récente, soit un avant-projet terminé en 1995, portait sur la construction d'une centrale de 85 MW en rive droite du barrage Mercier. Cette étude s'inscrivait dans la volonté qu'Hydro-Québec avait alors de disposer d'une banque d'aménagements d'appoint qui lui permettraient de rapidement réagir aux aléas de l'offre et de la demande. Quoique le coût de revient de ce projet était considéré comme l'un des meilleurs, il s'avère maintenant impossible, selon les conditions du marché actuelles, d'en entrevoir la réalisation dans un avenir prévisible. Par contre, le nouveau concept actuellement mis de l'avant pourrait satisfaire aux exigences de l'heure tout en produisant l'énergie précédemment escomptée.

2 Description du projet

La centrale projetée serait construite en surface, au pied aval des pertuis de fond du barrage Mercier, et elle serait munie de six groupes Kaplan verticaux de type « saxo » fonctionnant sous une hauteur de chute nominale de 18 m. Le débit maximum pouvant y être turbiné serait de quelque 360 m³/s ; sa puissance installée serait d'environ 60 MW et sa production annuelle, de l'ordre de 0,3 TWh.

La centrale puiserait son eau dans le réservoir Baskatong à même six des pertuis de fond existants. L'eau emprunterait de courtes conduites forcées qui l'achemineraient vers les groupes turbines-alternateurs ; après avoir été turbinée, elle se déverserait dans la rivière Gatineau, immédiatement en aval de la centrale, par un canal de fuite (carte 1).

Les ouvrages de retenue existants ne seraient pas modifiés, ni l'accès au barrage Mercier qui se trouve en rive droite. L'accès à la rive gauche se ferait par la crête du barrage ; de là, une nouvelle route de quelque 100 m permettrait d'atteindre la centrale.



3 Zones d'étude

Trois zones ont été définies pour circonscrire le milieu qui fera l'objet de l'étude de faisabilité :

- la zone d'étude régionale ;
- la zone d'influence ;
- la zone des travaux.

3.1 Zone d'étude régionale

La zone d'étude régionale est délimitée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, qui fait partie de la région administrative de l'Outaouais, et par la MRC d'Antoine-Labelle, qui appartient à la région administrative des Laurentides (carte 2). Cette zone servira aux études à caractère socioéconomique.

3.2 Zone d'influence

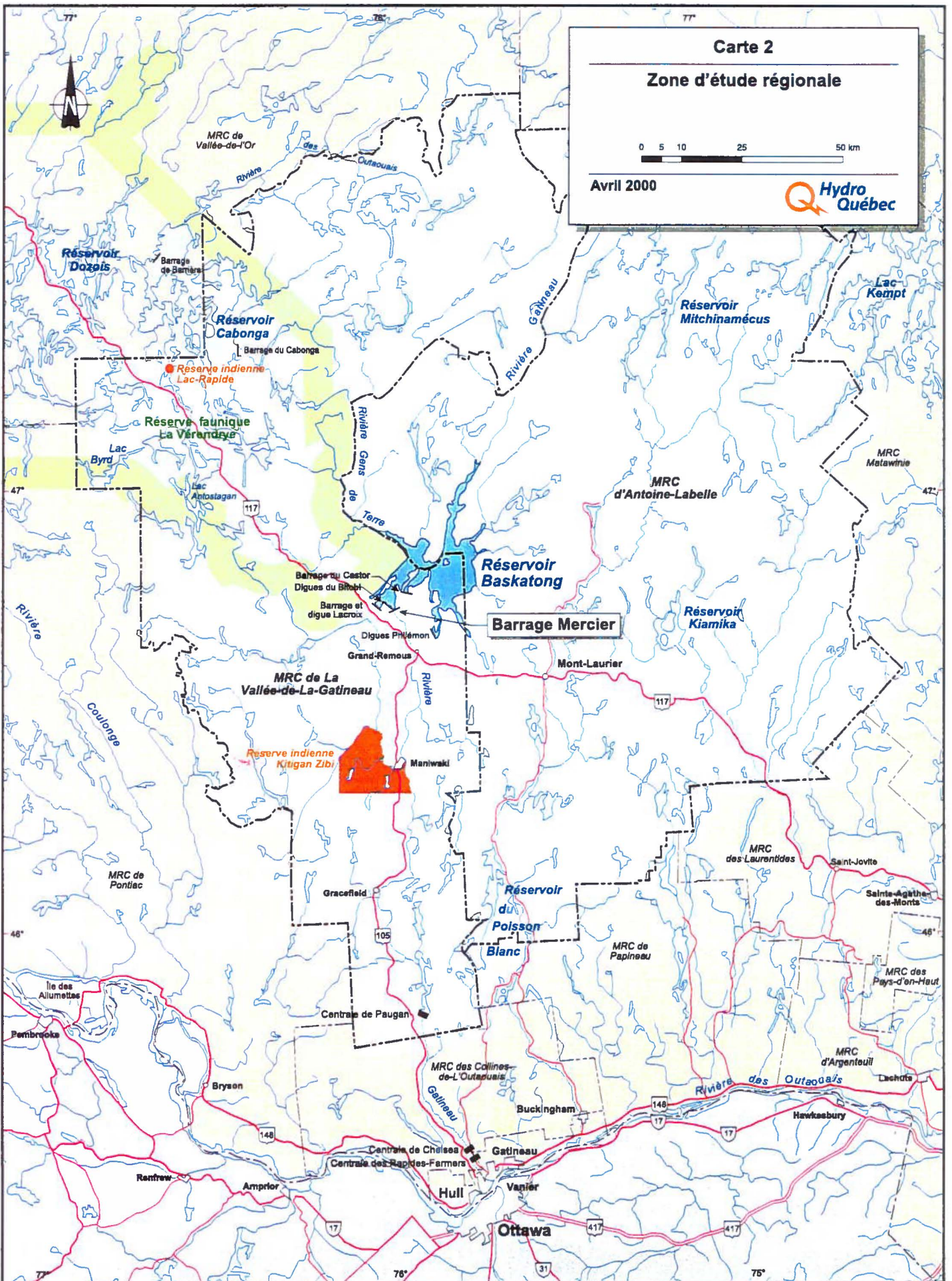
La zone d'influence comprend le réservoir Baskatong et la rivière Gatineau, du barrage Mercier à la chute du Lion située à environ 1,5 kilomètre au sud de l'ouvrage (carte 3).

La portion propre au réservoir Baskatong couvre une superficie de plus de 300 km² qui inclut le réservoir lui-même, toutes ses baies ainsi que les lacs Piscatosine, Caméra, Georges et Cocanagog. Elle a été délimitée pour tenir compte des diverses préoccupations biologiques et sociales reliées à la gestion du réservoir.

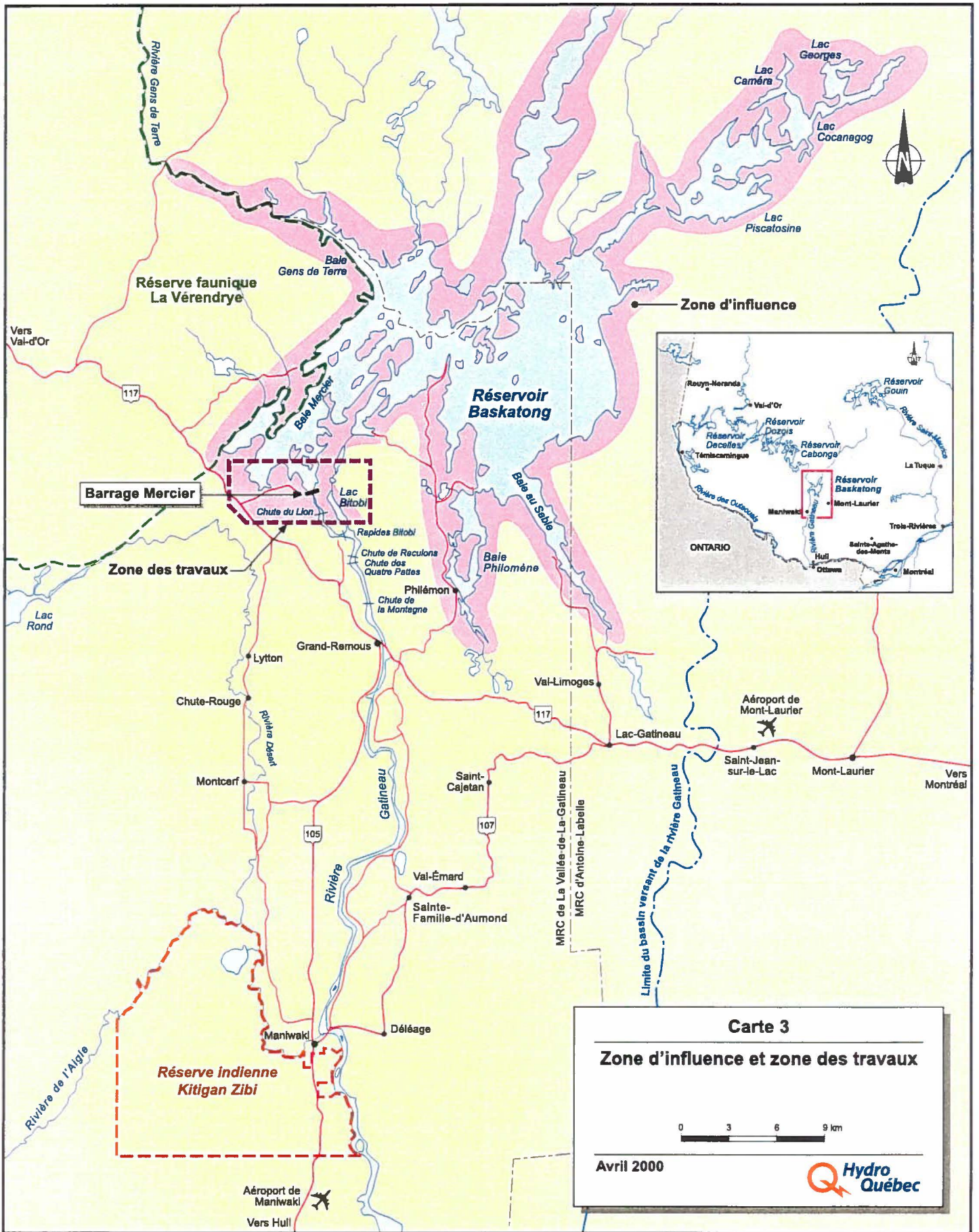
3.3 Zone des travaux

De façon à considérer les possibilités d'accès à la centrale et aux bancs d'emprunt, la zone des travaux englobe le site du barrage Mercier et de la centrale projetée, un tronçon de la route 117 ainsi que des routes et des chemins permettant d'accéder au pourtour de la baie Mercier (carte 3).

Délimitée au nord par la baie Mercier et au sud par la chute du Lion, cette zone servira aux études sur les milieux naturel et humain et elle permettra d'évaluer la majorité des impacts directs que pourraient causer les activités de construction et d'exploitation.



Carte 2
Zone d'étude régionale
 0 5 10 25 50 km
 Avril 2000
 Hydro Québec



4 Description du milieu

4.1 Réseau hydrographique

La rivière Gatineau se jette dans la rivière des Outaouais près de Hull. Son bassin versant couvre une superficie d'environ 24 000 km² dont un peu plus de la moitié s'étend en amont du barrage Mercier.

Au nord du système hydrique de ce bassin versant se trouve le réservoir Cabonga qui alimente deux réservoirs : le réservoir Dozois, par l'intermédiaire du barrage de Barrière, et le réservoir Baskatong, par l'intermédiaire du barrage du Cabonga (carte 2).

L'ouvrage de régulation au barrage de Barrière permet de dériver une partie des eaux du réservoir Cabonga vers la rivière des Outaouais où elles sont turbinées à plusieurs centrales d'Hydro-Québec et d'Ontario Hydro.

L'ouvrage de régulation au barrage du Cabonga permet de dériver, par l'intermédiaire de la rivière Gens de Terre, l'autre partie des eaux du réservoir Cabonga vers la rivière Gatineau où elles sont turbinées à trois centrales d'Hydro-Québec avant de se jeter dans la rivière des Outaouais, près de Hull.

4.2 Ouvrages existants

L'eau du réservoir Baskatong est retenue par onze ouvrages, dont trois en béton et huit en remblai. Les ouvrages en béton sont le barrage Mercier, construit sur la rivière Gatineau en 1929, de même que les barrages Lacroix-1 et du Castor, fermant des vallées secondaires situées respectivement à l'ouest et au nord-est du barrage Mercier. Les ouvrages en remblai comprennent les digues Philémon-1, Philémon-2, Philémon-3 et Philémon-4, situées en bordure de la baie Philomène au sud-est du barrage Mercier, la digue Lacroix-2, sise à proximité du barrage Lacroix-1, ainsi que les digues du Bitobi-1, du Bitobi-2 et du Bitobi-3, situées entre les barrages Mercier et Lacroix-1.

Les réservoirs Cabonga et Baskatong régularisent, depuis 1928, le débit turbiné aux trois centrales hydroélectriques en exploitation sur la rivière Gatineau entre Maniwaki et la rivière des Outaouais. Il s'agit des centrales de Paugan, de Chelsea et des Rapides-Farmers dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques	Centrale de Paugan	Centrale de Chelsea	Centrale des Rapides-Farmers
Distance du barrage Mercier (km)	134	176	178
Puissance installée (MW)	250	147	98
Débit maximum turbiné (m ³ /s)	787	597	592

4.3 Gestion du réservoir Baskatong

Exploité entre les niveaux 207,60 et 223,14 m, le réservoir Baskatong sert surtout à accumuler de l'eau pour répondre aux besoins de production énergétique des centrales établies en aval du barrage Mercier. Il a également pour fonction de réduire les effets des crues qui se produisent en aval, notamment à Maniwaki.

Durant l'hiver, le réservoir est graduellement abaissé jusqu'à son niveau minimum annuel pour qu'il soit possible d'y stocker la crue de printemps et ainsi éviter les inondations. Il doit toutefois rester suffisamment plein pour assurer l'alimentation en eau de Maniwaki et la fraie du doré jaune au printemps, au pied du barrage. Au cours de la période de dégel, le réservoir est progressivement rehaussé ; durant l'été, il est stabilisé à son niveau maximum annuel, à la demande des utilisateurs.

4.4 Milieu naturel

4.4.1 Géologie

La région à étudier appartient à la province géologique de Grenville. Elle est caractérisée par d'anciennes roches hautement métamorphosées. La structure des formations rocheuses sous-jacentes, composées d'une variété de gneiss, déterminent la morphologie du terrain ainsi que l'organisation du réseau hydrographique du territoire.

Parsemé d'affleurements rocheux, le till constitue le dépôt meuble dominant de la région. Ce type de sol à tendance acide est perméable et il peut être vulnérable à l'érosion dans certaines conditions. La vallée de la rivière Gatineau est également associée à d'importants dépôts glaciolacustres argileux ou sableux.

4.4.2 Végétation

La région écologique de la Moyenne-Gatineau couvre la presque totalité de la zone d'influence et l'ensemble de la zone des travaux. Elle est située à la limite de la forêt feuillue et de la forêt mixte, deux aires de végétation respectivement associées aux domaines climatiques de l'érablière à bouleau jaune et de la bétulaie à bouleau jaune et sapin.

Le couvert forestier de la zone des travaux est dominé par des peuplements feuillus et mixtes immatures et, dans une moindre mesure, par certains peuplements résineux immatures. L'érable à sucre, le peuplier à grandes dents, le bouleau jaune, le hêtre à grande feuille et certains résineux comme le pin blanc, le sapin baumier et l'épinette blanche comptent parmi les essences prédominantes.

4.4.3 Faune aquatique

Le réservoir Baskatong présente une diversité d'habitats intéressants puisqu'au moins 13 espèces de poissons le fréquentent, dont le doré jaune, la lotte, le grand corégone, le

6.2.6 Divers

D'autres études porteront sur la conception du poste de départ et permettront d'estimer le calendrier détaillé et le coût de réalisation du projet.

6.3 Études environnementales

Les études environnementales seront réalisées conformément aux exigences de la directive émise par le ministère de l'Environnement et dans le respect des caractéristiques du milieu et des éléments sensibles associés au projet. Les études menées entre 1993 et 1995 dans le cadre de l'avant-projet Mercier-Bitobi seront mises à jour et de nouvelles études seront réalisées, notamment en ce qui concerne la zone des travaux.

Les éléments sensibles liés à la gestion du réservoir Baskatong et de la centrale projetée feront l'objet d'un examen à l'échelle de la zone d'influence.

Une attention particulière sera accordée aux répercussions possibles du projet sur la vocation récréotouristique du réservoir, compte tenu de son importance pour l'économie locale et régionale.

6.3.1 Milieu naturel

Dans la zone des travaux, les études sur le milieu naturel porteront essentiellement sur la modification des conditions hydrodynamiques locales et sur les habitats aquatiques, en particulier la frayère à doré jaune située en aval du barrage Mercier. La gestion des débits printaniers sera aussi revue en fonction de la nouvelle *Politique sur les débits réservés écologiques*.

Les habitats riverains susceptibles d'être affectés et les espèces floristiques et fauniques à statut particulier seront étudiés avec attention.

6.3.2 Milieu humain

Dans la zone des travaux, les études sur le milieu humain porteront sur l'utilisation récréotouristique du site du barrage Mercier, sur le patrimoine industriel et sur le paysage.

Les répercussions sur les populations directement touchées, l'occupation du territoire, l'utilisation du sol, les zones à potentiel archéologique et les retombées économiques régionales seront évaluées.

6.4 Programme de communication

Le public visé par le projet sont des ministères et des organismes gouvernementaux, les administrations locales et régionales, les associations ou les groupes d'intérêt et la population en général.

meunier rouge, le cisco de lac, la perchaude, le meunier noir et le grand brochet. De plus, 18 frayères ont été localisées dans les tributaires du réservoir.

Dans la rivière Gatineau, les espèces dominantes sont le meunier rouge, la perchaude, le cisco de lac, le suceur rouge et le doré jaune. Entre le barrage Mercier et la chute de la Montagne, il existe neuf frayères dont les plus importantes sont situées au pied du barrage. Le doré jaune utilise l'une des frayères qui se trouvent en aval du barrage ; la période de fraie de ce poisson s'échelonne généralement sur une quinzaine de jours, entre la fin du mois d'avril jusqu'à la troisième semaine du mois de mai.

4.4.4 Faune avienne

Un très grand nombre d'espèces d'oiseaux répertoriées dans la région de l'Outaouais sont susceptibles de fréquenter la zone d'influence. Il s'agit de plusieurs espèces de sauvagines et d'oiseaux aquatiques dont le canard colvert, le canard noir, le grèbe à bec bigarré, le harle à poitrine rousse, le garrot à œil d'or et la bernache du Canada.

Parmi les espèces à statut particulier observées dans la zone des travaux, le pygargue à tête blanche, le grèbe jougris et deux colonies de grand héron ont été remarqués. Plusieurs colonies de laridés ont également été signalées au réservoir Baskatong.

4.4.5 Faune terrestre et semi-aquatique

La zone d'influence est comprise dans la zone de chasse n° 11 qui comporte des habitats potentiels favorables à plusieurs espèces de mammifères, notamment l'ours noir, le cerf de Virginie et l'orignal.

La présence de plusieurs petits animaux à fourrure y a aussi été observée, dont le castor, la martre d'Amérique, le rat musqué et le lièvre d'Amérique.

4.5 Milieu humain

4.5.1 Organisation du territoire

Le barrage Mercier est situé dans la municipalité de Grand-Remous qui fait partie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Le réservoir Baskatong chevauche les limites de deux MRC, celle de La Vallée-de-la-Gatineau et celle d'Antoine-Labelle, de même que les bornes de deux municipalités, Grand-Remous et Lytton. Les villes de Mont-Laurier et de Maniwaki constituent les principaux centres administratifs et de services de la région.

Comparativement à la partie nord du réservoir Baskatong qui comporte surtout des terres publiques, la partie sud comprend des terrains privés, principalement autour de la baie Mercier, de la baie au Sable et de la baie du Windigo. Environ 50 000 personnes habitent dans la zone d'étude régionale.

Deux communautés algonquines vivent dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau : la réserve indienne Kitigan Zibi se trouve en bordure de la ville de Maniwaki et la réserve indienne Lac-Rapide est située plus au nord, dans la réserve faunique La Vérendrye.

L'affectation du territoire de la partie nord des MRC concernées est reliée aux deux principales activités économiques de la région, soit l'exploitation forestière et la pratique d'activités récréotouristiques.

4.5.2 Utilisation du réservoir Baskatong

Le taux de fréquentation du réservoir Baskatong à des fins récréotouristiques a été estimé à 309 000 jours-personnes en 1993. L'endroit comporte la plus grande concentration de pourvoires du Québec, soit 1 720 unités d'hébergement et une capacité d'accueil quotidienne de 5 697 personnes.

La pêche constitue l'activité qui y est la plus pratiquée ; en effet, près de 90 000 jours-pêcheurs ont été recensés et la pression de pêche atteint 3,01 jours-pêcheurs/ha, ce qui est de quatre à six fois supérieur à celle des réservoirs de superficie similaire qui se trouvent dans la région de l'Outaouais. Près de la moitié des visiteurs s'adonnent à la pêche, à la baignade, à la navigation et à la randonnée entre les mois de juin et d'octobre. La chasse au petit et au gros gibier génère un taux d'activité représentant moins de 10 % de l'ensemble des activités pratiquées au réservoir Baskatong.

La portion de la rivière Gatineau située dans la zone d'influence serait quant à elle peu utilisée à des fins récréotouristiques.

4.5.3 Archéologie, patrimoine et paysage

La vallée de la Gatineau et celle de ses principaux tributaires forment des axes de circulation importants depuis des millénaires. Quelque 49 sites archéologiques amérindiens ont été dénombrés dans un rayon de 30 km autour de la zone des travaux, mais aucun d'entre eux n'est situé dans cette zone. Celle-ci possède néanmoins un potentiel archéologique.

Le barrage Mercier fait partie du patrimoine industriel régional et il s'inscrit dans la série des ouvrages hydroélectriques conçus durant les années 20.

La zone des travaux renferme des unités de paysage à caractère forestier qui limitent parfois le champ visuel. L'unité de paysage riverain de la rivière Gatineau, dans la zone des travaux et à l'aval de celle-ci, se distingue par la présence de lieux présentant un attrait visuel : la chute du Lion, les rapides Bitobi, la chute de Reculons, la chute des Quatre Pattes et la chute de la Montagne. Dans son schéma d'aménagement, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau reconnaît les avantages de ces lieux et elle les classe parmi les éléments structurants d'intérêt régional. Le barrage Mercier constitue également un lieu d'intérêt visuel.

4.5.4 Infrastructures

La MRC d'Antoine-Labelle longe la route 309 qui borde la rivière du Lièvre, mais elle s'étend surtout le long de la route 117, principale artère de circulation entre Montréal, la ville de Mont-Laurier et la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

La route 105, qui longe la rivière Gatineau, constitue l'épine dorsale de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau. Située à proximité de l'intersection de cette route et de la route 117, la ville de Maniwaki est reconnue comme étant le principal pôle régional de la MRC.

Établie le long de la route 117, la municipalité de Grand-Remous est la plus proche du barrage Mercier et elle constitue la porte d'entrée principale vers la zone des travaux.

Outre les routes 105 et 117, la zone des travaux comprend un réseau routier local et secondaire permettant d'accéder par d'autres endroits à la rivière Gatineau et au réservoir Baskatong. Un réseau de routes forestières complète l'accès à l'ensemble de la partie sud du réservoir.

Deux aéroports réglementés se trouvent dans la zone d'étude régionale : l'un à Maniwaki et l'autre à Mont-Laurier. Un aérodrome situé à proximité de la pourvoirie Camps touristiques La Pointe à David Inc. et une piste d'atterrissage sise près de la pourvoirie Camp Bitobi Enr. permettent la circulation de petits avions.

Une ligne à 120 kV alimente les villes de Mont-Laurier et de Maniwaki en électricité. Le poste de Mont-Laurier est à 120-25 kV et le poste de Maniwaki, à 120-69-25 kV ; ce dernier alimente à 69 kV le poste de Grand-Remous.

5 Éléments sensibles du milieu

Le réservoir Baskatong et les activités récréotouristiques liées à ce plan d'eau génèrent des retombées économiques importantes dans la région. Le récréotourisme et la pêche sportive sont les secteurs d'activité dominants et encore en développement.

Face à la pression de pêche qui entraîne la détérioration de cette activité, le Conseil régional de développement (CRD) et la Table interrégionale de concertation du Baskatong ont fondé l'aire faunique communautaire (AFC) du Baskatong qui a pour but de mettre en place « des mesures particulières de gestion afin d'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune aquatique ». Hydro-Québec est membre du Conseil d'administration de cet organisme.

Compte tenu des nombreuses activités liées au réservoir et de leur importance dans l'économie régionale, l'optimisation du mode de gestion de l'eau pourrait constituer un enjeu majeur.

5.1 Milieu naturel

La construction de la centrale projetée et les nouvelles conditions créées en aval immédiat de celle-ci requerraient la préservation des frayères à doré jaune, de même que la prise en compte des espèces à statut particulier et de leur habitat.

5.2 Milieu humain

Le barrage Mercier possède des caractéristiques qui lui confèrent de l'importance dans le paysage régional bien que toute forme d'aménagement paysager ait été négligée lors de sa construction. Favoriser l'accès à ce lieu ne ferait donc qu'officialiser le caractère de l'ouvrage en lui donnant un statut de composante majeure du paysage.

Par ailleurs, la réalisation du projet créerait des activités liées à l'achat de matériaux et de services divers ainsi qu'à l'hébergement local des employés travaillant au chantier.

6 Description de l'étude de faisabilité

6.1 Objectifs

L'étude de faisabilité a pour objectifs de mener les études technoéconomiques relatives à la construction de la centrale projetée, de procéder aux études d'impact sur l'environnement et de mettre en œuvre le programme de communication qui vise à harmonieusement intégrer la centrale dans le milieu hôte. Les résultats de l'étude de faisabilité fourniront les données précises qui sont nécessaires pour prendre une décision éclairée quant à la réalisation du projet.

6.2 Études technoéconomiques

6.2.1 Hydraulique

Les études hydrauliques permettront de concevoir et d'optimiser les systèmes d'adduction et de fuite aux abords de la centrale.

6.2.2 Énergie

Au cours des études énergétiques, le mode de gestion du réservoir Baskatong sera simulé afin d'étudier la production compte tenu des diverses contraintes.

6.2.3 Géologie

Les études et les relevés géologiques permettront de concevoir sommairement le tracé de la route d'accès à la centrale afin de calculer les quantités de matériaux nécessaires, de déterminer l'emplacement des bancs d'emprunt et de définir les méthodes de construction et les installations temporaires.

6.2.4 Génie électrique et génie mécanique

Les études de génie électrique et de génie mécanique permettront de déterminer les caractéristiques de l'appareillage de production afin d'en prévoir le coût et les exigences d'implantation.

6.2.5 Génie civil

Les études de génie civil permettront de déterminer les quantités de matériaux relatives à la construction de la centrale, des conduites forcées et du canal de fuite.

Durant l'étude de faisabilité, Hydro-Québec mettra en œuvre un programme de communication destiné à :

- informer le public visé de la nature du projet ;
- consulter les personnes et les groupes particulièrement touchés par le projet ;
- présenter les résultats des études et les mesures d'atténuation envisagées ;
- rendre public le résultat des démarches de consultation et expliquer les choix de l'entreprise.

La mise en œuvre de ce programme reflétera la volonté d'Hydro-Québec d'établir un dialogue avec les personnes et les groupes concernés et de tenir compte de leurs préoccupations tout au cours de l'étude de faisabilité, de manière à assurer l'intégration la plus harmonieuse possible du projet dans le milieu hôte.

Les avis et les commentaires reçus constitueront donc des éléments importants qui influenceront le processus décisionnel. À cet effet, une attention particulière sera accordée à la population locale.

6.5 Coût

Le coût de l'étude de faisabilité est estimé à 2 M\$. Cette somme sera dépensée en majeure partie en 2000.

7 Calendrier du projet

Selon le calendrier de réalisation ci-dessous, les travaux de construction proprement dits dureraient environ deux ans. Toutefois, l'ensemble du projet s'étalerait sur une période de quatre ans.

- Dépôt de l'avis de projet au gouvernement du Québec mai 2000
- Réception de la directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement juin 2000
- Dépôt du rapport d'avant-projet début 2001
- Obtention du décret autorisant la réalisation des travaux 2002
- Mise en service de la centrale (date la plus hâtive) horizon 2004